



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PROGRAMME DE
LÉGISLATURE 2021 - 2026

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021 - 2026

Le contexte
Une démographie galopante

Un programme de législature a pour vocation de cerner et de servir les intérêts d'une population. Si un tel exercice ne va jamais de soi étant donné la présence inévitable d'intérêts et de points de vue différents, il est encore compliqué à Saint-Sulpice par un contexte de changements démographiques à la fois rapides et profonds, qui oblige la commune à se réinventer.

Les projets énumérés dans ce programme reflètent une certaine vision du vivre ensemble. Mais pas seulement : ils s'appuient parallèlement sur des projections démographiques qui, si elles restent incertaines comme toutes prévisions, ont le mérite de donner des repères.

Une stratégie nationale :

La population de la Suisse a pratiquement doublé de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours, pour passer de 4,3 millions de personnes en 1945 à 8,6 millions en 2020.

Pendant cette période, le pays a connu des décennies de construction désordonnée, qui ont abouti à la dispersion de l'habitat. Ce phénomène, connu sous le nom de « mitage du territoire », a pour effets de détruire un grand nombre de terres agricoles et de rallonger - donc de renchérir - le réseau des infrastructures (routes, lignes électriques, etc.).

La Confédération a décidé de résoudre ces deux problèmes en combattant le mitage par la densification, soit en privilégiant le construit là où il existe déjà. Une stratégie validée par le peuple suisse en 2013.

Dans ce cadre, les autorités suisses ont prévu de développer trois agglomérations au sein de zones déjà fortement urbanisées : le Grand Zurich, le Grand Bâle et l'Arc lémanique, lui-même subdivisé en deux pôles, le Grand Genève et le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Saint-Sulpice se retrouve au cœur de cette dynamique nationale. Sa position géographique lui vaut de subir aujourd'hui et lui vaudra de subir encore à l'avenir une très forte pression de la part du Canton et de la Confédération pour densifier son habitat.

Une population en augmentation :

Cette pression s'est concrétisée en 2011 dans la commune par l'adoption d'un plan général d'affectation (PGA) qui a autorisé un plus haut taux d'occupation du territoire et provoqué une explosion démographique.

En dix ans, de 2011 à 2020, Saint-Sulpice est passée de 3277 à 4909 habitants, ce qui représente une augmentation de 50 %, la plus forte de toutes les communes de l'Ouest lausannois, qui se situent pourtant sans exception au sein du PALM.

Autre développement notable : Saint-Sulpice a accueilli ces dernières années un grand nombre de familles, qui ont accru fortement la demande en services scolaires, préscolaires et parascolaires.

Or, le PGA actuel n'a pas fini de produire ses effets. Il va continuer à autoriser la densification de nombreuses parcelles peu ou pas occupées aujourd'hui.

Une projection prévoyant l'occupation des dernières parcelles constructibles encore vides (dont celles dites des Jordils) et une augmentation de 0,8 % de la population des autres parcelles constructibles (pourcentage attendu sur l'ensemble du canton) promet à Saint-Sulpice une population de près de 6000 habitants en 2030 et de près de 6500 habitants en 2040.

Ces chiffres seront-ils atteints ? Cela n'est pas certain. A l'inverse, ils risquent aussi d'être dépassés : le prochain Plan général d'affectation, attendu entre 2025 et 2030, ouvrira probablement la voie, sous la pression du Canton, à des taux d'occupation supérieurs aux valeurs actuelles. Quoi qu'il en soit, ce sont les chiffres avec lesquels nous allons travailler.

Les objectifs

(1) Assurer des services de qualité :

À travers :

Une administration efficace.

Doter la commune d'un règlement du personnel adapté aux exigences actuelles.

Conserver un personnel de qualité, en lui assurant des conditions de travail comparables à celles des communes voisines.

Employer chacun efficacement, à savoir autant que possible dans sa spécialité.

Embaucher au plus près des besoins et des ressources, en recourant à une large palette de contrats (contrats à durée indéterminée, contrats à durée indéterminée annualisés, contrats à durée déterminée, auxiliaires, etc.).

Développer l'informatique partout où cela permet d'améliorer l'efficacité et d'éviter au personnel des tâches à basse valeur ajoutée.

Une offre scolaire et parascolaire étendue.

Assurer la cantine de midi à tous les élèves qui ne peuvent pas rentrer chez eux, en engageant les moyens de la commune ou en partenariat avec des privés.

Lancer une étude sur l'agrandissement du collège, si se confirme en milieu de législature la forte augmentation du nombre d'élèves annoncée par nos projections démographiques.

Des infrastructures régulièrement entretenues.

Réaliser une nouvelle voirie-déchèterie conforme aux standards actuels de sécurité et de confort.

Assurer le renouvellement du réseau communal d'épuration, en réhabilitant les collecteurs en mauvais état et en réalisant un état 0 des stations de pompage/relevage.

Assurer la rénovation du réseau routier, notamment les chemins du Russel, de la Venoge et du Bochet.

Poursuivre la modernisation de l'éclairage public, en développant notamment l'efficacité énergétique.

Une sécurité proche du citoyen.

Favoriser une présence accrue de la police de proximité.

Défendre une centralisation de la protection civile au niveau des régions plutôt que du Canton.

Soutenir la création d'une nouvelle caserne intercommunale SDIS Chamberonne.

(2) Encourager la cohésion sociale :

À travers :

Une aide aux sociétés locales.

Un soutien aux commerces de proximité.

Une attention particulière aux jeunes, aux seniors et aux personnes atteintes de handicap.

Des encouragements aux événements festifs, organisés ou non par la commune.

Une bonne circulation de l'information entre les autorités et la population.

(3) Favoriser une riche offre de loisirs

À travers :

Le réaménagement de la zone du Laviau suite à la renaturation de la Venoge.

Et ce pour :

- y créer un grand espace naturel,
- y encourager la pratique sportive,
- y construire un nouveau port en remplacement des places d'amarrage actuelles.

L'installation d'une nouvelle aire de jeu, ainsi que la réhabilitation de la zone sportive dans le parc du Russel.

La création d'itinéraires pédestres à travers la commune.

Une diversification de l'offre culturelle, en utilisant notamment les possibilités offertes par le Parc du Débarcadère et l'arrivée prochaine de la RTS dans le voisinage.

(4) Promouvoir le développement durable :

À travers :

Un encouragement à l'efficacité énergétique et aux énergies alternatives.

Une gestion durable des déchets.

Un soutien à la diversification des moyens de locomotion.

Le développement de zones à vitesse réduite.

La promotion des espaces verts comme moyens de s'adapter au réchauffement climatique et de favoriser la biodiversité.

La lutte contre les pollutions de l'air et du sol.

La sensibilisation des enfants à la nature.

(5) Garantir la santé des finances :

À travers :

La maîtrise des coûts et des dépenses.

Un taux d'imposition attractif (largement inférieur à la moyenne cantonale).

Le dégagement d'une marge d'autofinancement positive (principe de l'équilibre budgétaire).

Le recours à l'emprunt pour la construction d'infrastructures (principe de l'utilisateur-payeur).

Le remboursement des emprunts à un rythme régulier.

Une multiplication des sources de revenus, y compris la vente de terrains pour financer de gros investissements.

Une participation proactive au développement de la zone d'activité.

La Municipalité de Saint-Sulpice,
le 8 novembre 2021